

SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX DU BASSIN VERSANT DE L'OUDON
COMMISSION LOCALE DE L'EAU



Monsieur le Préfet
DDPP 53 - PP - UPE

contact : ddcspp-envi@mayenne.gouv.fr

**Déposé sur le guichet unique numérique
de l'environnement**

OR/RT 2022- 79
Dossier suivi par Régine TIELEGUINE
regine.tieleguine@bvoudon.fr

SEGRE-EN-ANJOU BLEU, le 11 mars 2022

Objet : Avis sur dossier autorisation environnementale unique - élevage de volailles Rousseau à Ahuillé

Monsieur le Préfet,

Par courrier électronique du 27 janvier 2022, vous me demandez mon avis sur le dossier cité en objet.

Le bureau de la Commission Locale de l'Eau s'est réuni le vendredi 11 mars pour remettre un avis sur ce dossier.

Le bureau constate que ce projet est localisé partiellement sur le bassin versant de l'Oudon. Le bassin de l'Oudon est essentiellement concerné par le plan d'épandage.

Les membres du bureau émettent les réserves suivantes :

- Les parcelles dans le bassin de l'Oudon sont localisées dans l'aire d'alimentation en eau du captage de Saint-Aubin du-Pavoil, ce qui n'a pas été identifié.
- L'analyse du plan d'épandage a été faite globalement pour chaque exploitation. Il est important de veiller au respect de la fertilisation par culture.
- Une vigilance au respect des règles est nécessaire sur le stockage des fumiers au champs.
- Il n'y a pas d'estimation des volumes utilisés ou de l'évolution des volumes en eau (puits et réseau d'eau potable).

J'espère avoir répondu à vos attentes et,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes sentiments distingués.

M. Louis MICHEL,
Président de la C.L.E.
*Pour le Président, le Vice-président en charge
des avis sur dossiers*
M. Olivier ROUSSEZ